

Regard sétois, sur la grève de Lafarge en 1938.

Le 2 mai 1986, je rencontrais Jean Arnaud¹, retraité des cimenteries Lafarge pour évoquer avec lui 1936. Le cinquantenaire de cette date importante pour le mouvement ouvrier était aussi l'occasion de jeter un regard sur son passé de syndicaliste militant.

Il était entré à l'âge de 22 ans, en 1927, pour travailler dans une entreprise de génie civil au montage des infrastructures de l'usine Lafarge. En mars 1929, les fours étaient mis en marche et Jean Arnaud intégra le personnel de l'entreprise Lafarge. Il fut affecté à la centrale électrique, car l'usine fabriquait elle-même son électricité.

Le syndicat fut créé en 1936. Une tentative fut tentée en 1934, mais la répression mise en œuvre par la direction conduisit celle-ci à l'échec. En 1935, l'unité syndicale aidant, la constitution d'un syndicat fut remise en chantier et celui-ci vit le jour en 1936. En juin l'usine fut arrêté par un mouvement de grève afin d'établir une nouvelle convention collective. Très vite une intersyndicale se forma, avec les usines du Teil (Ardèche, la maison mère), La Couronne (Angoulême), Fos sur Mer (Bouches du Rhône), Valdonne (Bouches du Rhône) et Contes les Pins (Alpes Maritimes). Jean Arnaud se souvint que c'était Louis Saillant qui fut secrétaire général de la Fédération Syndicale Mondiale (F.S.M) qui était à l'époque secrétaire adjoint des syndicats C.G.T de la Drôme-Ardèche et c'est là que fut établie la Convention Collective.

L'évocation de cette période avec les avancées sociales acquises (Délégués du personnel, augmentations de salaires, etc...) amena très vite Jean Arnaud à évoquer et à retracer le mouvement de grève de 1938, auquel il avait activement participé. La direction de Lafarge, tout comme le patronat représenté par le G.G.P.F², n'acceptait pas les acquis qu'il avait dû concéder en 1936.

Le 11 juillet 1936, une grève avec occupation avait éclaté au Teil et à Cruas et le 24 juillet, le trust cimentier dut accepter la reconnaissance du syndicat C.G.T³ que dirigeaient alors Jean Garnier⁴ et Adrien Soubeyran⁵. De même il dut accepter une augmentation des salaires de 30 à 40 %. Revanchard, Lafarge passa à l'offensive. C'est cette période que je veux aborder ici. Reprenant mes notes de cette époque j'ai voulu approfondir ce mouvement et lui donner une dimension dépassant le seul cadre de Sète.

Tout avait commencé par l'usine du Teil où la direction avait licencié en octobre 1937 les responsables du syndicat Jean Garnier et Adrien Soubeyran, renvoyé les délégués d'atelier « douze meneurs » et congédié 200 salariés⁶. Par ailleurs le problème des salaires était posé depuis le 2 septembre 1937. De 1937 à 1938 la hausse du coût de la vie avait annulé pratiquement les réajustements et les augmentations obtenus avec les Accords Matignon. Diminution des dépenses publiques, augmentation des impôts, des tarifs publics, etc...venaient ajouter à l'érosion du pouvoir d'achat.

¹ : Jean Arnaud, né à Sète le 26 octobre 1905, décédé à Sète le 30 juin 1992.

² : La Confédération générale de la production française (CGPF) était une organisation patronale française créée le 19 mars 1919

³ : Evocation de ces événements dans *Ardèche, terre d'histoire – Histoire de l'Ardèche et du Vivarais* par Michel Riou et Michel Risoan – éditions La Fontaine de Siloé – 2007. Consultable sur http://books.google.fr/books?id=Tfm33DFSAOQC&pg=PT278&lpg=PT278&dq=ardèche+terre+d%27histoire+lafarge&source=bl&ots=8AauRDEHN2&sig=yMIQtZj5oYJR78wySUHtZEitlh4&hl=fr&sa=X&ei=7EtiUq2qC8fK0QWcmIDIAQ&redir_esc=y#v=onepage&q=ard%C3%A8

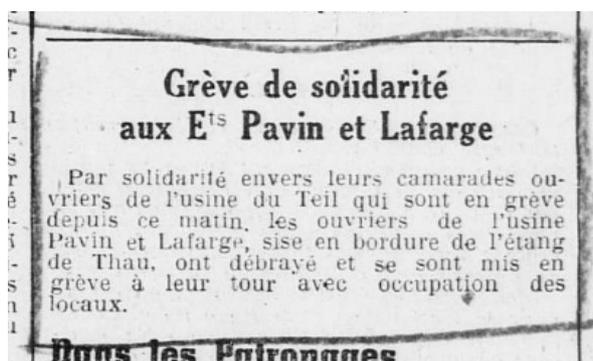
⁴ : Né le 18 octobre 1904 à Montélimar (Drôme) ; mort le 22 avril 1966 à Allan (Drôme) ; employé aux usines de chaux et ciments de Lafarge ; syndicaliste de l'Ardèche. Voir sa biographie établie par Roger Pierre dans le Maitron

⁵ : Né le 16 avril 1901 à Genestelle (Ardèche), fils d'un maçon, Adrien Soubeyran, ouvrier forgeron, était secrétaire adjoint du syndicat CGT, constitué le 29 juin 1936, des usines de chaux et ciments de la puissante société Lafarge, au Teil. Il fut, au cours de luttes jalonnées par les grèves de 1936, 1937 et 1938 le second de Jean Garnier. Voir biographie établie par Roger Pierre dans le Maitron.

⁶ : 1944-1947. *Le séquestre de l'entreprise Lafarge en Ardèche* – étude de Pierre Bonnaud. Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent n°100, 2008. Document consultable sur le site http://www.memoire-ardeche.com/libre_acces/100_1.pdf

L'accélération de cette politique antisociale entraîna une vague de grève avec occupation d'usines, elles éclatèrent en septembre dans la métallurgie parisienne.

L'attitude du patronat de Lafarge, avec les mesures répressives énoncées plus haut, fit déborder le vase. Le 27 décembre 1937 l'usine du Teil puis le 28 décembre celle de Cruas, voyaient les ouvriers des chaux et ciments cesser le travail. Le journal *La croix de l'Ardèche*⁷ du 2 janvier 1938 écrivait « *Un grave conflit a éclaté aux usines de chaux et ciments de Lafarge et du Teil. Des agitateurs venus de l'extérieur ont imposé par force la cessation du travail. Les usines de Cruas ont suivi le mouvement. De plus le bruit court que les autres usines de la Société de Lafarge disséminées un peu partout à travers la France, se mettraient en grève par solidarité. A noter qu'au moment où nous écrivons ces lignes, les pouvoirs publics avertis se sont refusés à intervenir.* ». L'usine de Sète entra dans le mouvement le 3 janvier 1938. Jean Arnaud se souvint que ce mois de janvier était très froid, tout gelait. *Le Petit Méridional* du 5 janvier 1938, titrait en une « *L'hiver rigoureux – La vague de froid sévit en France, en Allemagne et en Italie. De nombreux canaux et rivières sont gelés en de nombreux points. Le thermomètre a marqué moins 18 à Chamonix et Berlin ; moins 15 à Vichy et à Charolles ; moins 13 à Mâcon* ». Le baromètre de l'Ecole Nationale d'Agriculture à Montpellier indiquait moins 10 degré et la neige s'était installée. Trois barques venant de Sète et partant vers Toulouse furent arrêtées par la glace sur le canal du midi, à hauteur de Béziers. Les conditions climatiques n'eurent cependant pas d'effet sur la détermination des ouvriers sétois. Dans l'usine située en bordure de l'étang de Thau, la grève démarra avec occupation des lieux. Ils reçurent l'ordre, par voie d'huissier, d'évacuer les locaux. Ils passèrent outre cette injonction et continuèrent l'occupation.



La coupure de *Le petit méridional* du 4 janvier (ci-dessus) laisse trace du début de la grève à Sète. Une signification donnant l'ordre d'évacuation de l'usine fut remise au maire de Frontignan (l'usine étant située sur le territoire de sa commune). Celui-ci refusa, si l'on en croit la presse, de recevoir les pièces légales relatives à cette évacuation.

Le conflit s'installa et une campagne contre les grévistes se mit en route. Elle revêtit la forme du recours à un vote sous forme de référendum. *L'éclair*⁸ du 8 janvier 1938 s'en fit l'écho dans son éditorial intitulé « *La paix sociale* ». Il fit référence aux déclarations de Chautemps⁹

⁷ : *La croix de l'Ardèche* ainsi que *Le journal d'Aubenas* et *le journal de Privas*, cités dans cet article sont consultables sur le site des archives départementales de l'Ardèche <http://www.ardèche.fr/Culture/archives-departementales1861/consultation-en-ligne>

⁸ : *L'éclair* quotidien consultable sur le site des archives départementales de l'Hérault :

http://archivespierresvives.herault.fr/archives/resultats/bibliotheque?RECH_date_debut=1904&RECH_type_Index=855361%7C880433&RECH_type_Libell=L%27Eclair%7CL%27Eclair&RECH_TYPE=and&type=bibliotheque

⁹ Camille Chautemps, né à Paris le 1er février 1885 et mort à Washington le 1er juillet 1963. Elu en 1919 maire de Tours et fut député radical-socialiste d'Indre et Loire (1919-1928), puis du Loir et Cher (1929-1934). Il sera ensuite sénateur jusqu'en 1940. Fut ministre de l'intérieur dans le gouvernement Herriot (1924), ministre de la justice sous Painlevé (1925), de nouveau ministre de l'intérieur dans les cabinets Briand et Herriot (1925-1926). Il devint président du Conseil en 1930, poste qu'il occupa jusqu'en 1938. Il est décrit comme l'un des liquidateurs de l'œuvre économique et sociale du Front Populaire (voir biographie parue dans *l'Histoire de la France contemporaine – Tome V – 1918-1940* - p.332)

qui venait de lancer un appel en faveur du rétablissement de la paix sociale. L'article évoquait également les mouvements d'occupations d'usines qui se développaient dans le pays. « *Ces grèves de solidarité – touchantes et honnêtes – on sait ce qu'il faut en penser. Elles sont imposées par une minorité d'agitateurs moscouitaires.* »

A ce point de vue, le cas de ces ouvriers des usines Pavin de Lafarge qui, pour protester contre le chômage forcé auquel les condamnait une poignée de meneurs, ont envahi et occupé la préfecture de Privas et ont demandé au préfet que leurs camarades, par un vote secret, soient appelés à se prononcer pour ou contre la reprise du travail, est significatif. Mais ce qui est non moins significatif, c'est que le préfet, après avoir promis d'intervenir en ce sens, s'est déclaré, le lendemain, incapable de faire procéder à cette consultation parce que la C.G.T s'y opposait (...) »

Le thème d'une campagne référendaire était donc repris et martelé. C'est cette argumentation qui fut également développée à Sète, notamment par le journal *L'éclair*. Celui-ci fut cependant obligé de noter que l'occupation de l'usine se poursuivait sans incident mais « *On ne comprend guère qu'on se refuse à assurer un référendum qui mettrait dans l'obligation l'infime minorité des mécontents à se soumettre au vote de la majorité, car depuis le premier jour le personnel des usines manifeste sa volonté de reprendre le travail.* »

Dans ce contexte de conflits sociaux, Chautemps envoya une lettre aux patrons et aux syndicats ouvriers pour les convier à l'apaisement. Le patronat français déclara qu'il avait toujours recherché la paix sociale, mais il demandait qu'en l'heure présente soit assurée la liberté du travail, avant toute chose. De leurs côtés les secrétaires des syndicats de la région parisienne furent convoqués pour envisager et prendre les mesures nécessaires afin d'affirmer la solidarité ouvrière et assurer le maintien des avantages acquis. Les patrons mirent en œuvre ce qu'ils nommaient « *Liberté du travail* ». Ainsi à Boulogne sur Mer, devant une grève qui affectait l'usine chargée de la reconstruction des quais, les entrepreneurs estimant qu'il y avait rupture de contrat avaient procédé à l'embauchage de nouveaux ouvriers pour remplacer les grévistes. Le 10 janvier, quand ceux-ci se présentèrent aux chantiers pour prendre le travail, les grévistes firent irruption et enlevèrent les pelles et les pioches qui avaient été remises aux ouvriers « jaunes » et les expulsèrent du chantier. Des piquets de grève furent immédiatement mis en place.

Le 11 janvier, une affiche est placardée sur les murs de la ville de Sète. Le syndicat C.G.T expliquait sous le titre « *Pourquoi les ouvriers de l'usine Lafarge se sont mis en grève ?* » les raisons du conflit : rétrogradation d'un contremaître en octobre 1937, renvoi de 13 ouvriers le 15 novembre. Le journal *L'éclair* qui relata l'existence de ces affiches, se permit d'ajouter le commentaire suivant : « *Il est évident que si ces ouvriers avaient donné toute satisfaction dans le rendement du travail, la direction n'aurait jamais eu l'idée de s'en séparer (...)* » Le rendement ou le respect des conditions de travail ? Le journal rajouta sa conception du rendement : « *Mais au contraire, ce rendement avait été abaissé depuis juillet 1936 en exécution des consignes données par les agents de la C.G.T.* » quel habile tour de passe-passe, les acquis de 1936 devenaient des « *consignes de la C.G.T* ».

Dans la nuit du 13 janvier, à deux heures du matin, le gouvernement fit évacuer par la force, les usines du Teil. Dans le même temps, le journal *d'Aubenas* du 15 janvier publie une note du commissaire de police qui informe qu'un crédit vient d'être alloué, en vue de venir en aide aux enfants des ouvriers de Lafarge. Cette note ne parle pas des ouvriers grévistes et semble plutôt être une aide indirecte aux non grévistes. Cette aide se fera sous forme de bons dont le montant sera remboursé dès la fin de la grève (par qui ?), suivant un mémoire adressé à la préfecture. Par ailleurs ces bons seront nominatifs et délivrés par le commissaire de police.

Le 14 janvier, une délégation des syndicats de la région parisienne s'étaient rendus auprès du président de la fédération des chaux et ciments, M. Serruys. Ils lui demandèrent d'intervenir pour que cessent les provocations qui se multipliaient dans les usines des chaux et ciments. M.

Serruys répondit qu'il ne pouvait intervenir en ce qui concernait le conflit du Teil car il considérait qu'il y avait là un conflit d'ordre intérieur dont les raisons étaient purement techniques et lui interdisaient toute intervention. Devant tant de cynisme, les syndicats enregistrèrent sa déclaration et lui remirent une note dans laquelle ils déclaraient dégager leurs responsabilités.

Le 15 janvier, le Conseil Municipal de Sète, dans sa séance officielle décida, par vote, un crédit de 10.000 francs, comme secours à distribuer aux grévistes des usines Pavin et Lafarge. La composition de ce Conseil n'était pourtant pas à majorité ouvrière, mais pour l'essentiel d'artisans et de petits commerçants. Ce geste semble traduire un sentiment de soutien de la population envers les grévistes.

Le 16 janvier, *La croix de Privas* publie un communiqué du syndicat C.F.T.C qui se termine par ces lignes « (...) *Nous sommes persuadés que tous ceux qui réprouvent de telles luttes sociales dont en définitive les travailleurs sérieux font les frais, tiendront à souscrire généreusement pour permettre aux Syndicats des Chaux et Ciments de Lafarge (C.F.T.C) de venir en aide à ses adhérents injustement privés de leurs moyens de travail.* »

De son côté la C.G.T avait organisé la solidarité financière envers les familles, celle-ci fut active à Sète mais nous ne connaissons pas le montant des sommes recueillies. Toutefois Jean Arnaud rappela que les ouvriers de l'usine à gaz de La Peyrade (commune de Frontignan – Hérault) « (...) *et ils étaient nombreux à ce moment là, ils nous quittaient une journée de salaire par semaine. Il y avait également ceux de la Mobil de Frontignan qui nous aidaient, car on faisait partie de l'Union cantonale de Frontignan.* » Nationalement 90.000 francs furent recueillis et distribués en tenant compte des charges de chacun.



Cette coupure qui fit le centre de la une du *Petit Méridional* du 9 janvier 1938, permet un résumé de la situation, aussi bien en France qu'en Espagne. Sur le sol français c'était la lutte pour les revendications, cependant la solidarité avec les frères d'Espagne n'était pas oubliée. Comment concilier ce double aspect ? Jean Arnaud répondit à ma question en ces termes « *Et bien, c'est-à-dire, on envoyait du pain...on ramassait dans les boulangeries. Du pain, du sucre. Allez pour l'Espagne ! pour l'Espagne ! Tous les vivres qu'on ramassait, qu'on pouvait disposer. Parce qu'en même temps il a fallu nourrir les types pendant 3 mois. On avait plus de 1.000 bouches à nourrir tous les jours, on était plus de 300 ouvriers à Lafarge...Les types pouvaient pas s'acheter de sandales, ni rien. On donnait ; pour acheter les paires de sandales pour les gosses, pour ceci, pour cela, on essayait de régler les problèmes au mieux. En Espagne on envoyait ce que l'on pouvait par l'intermédiaire du Secours Populaire.* »

Malgré toute cette activité, Jean Arnaud participait à des réunions dans les autres usines en grève, au Teil, à Fos sur Mer, à Conte les Pins. etc...

Le 28 janvier, M. Lamorre¹⁰, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Nîmes, désigné pour arbitrer le conflit, rendit une sentence concernant les treize ouvriers congédiés en novembre pour motif de « *Baisse de rendement et qui, de ce fait avait entraîné dans plusieurs usines de la Société ainsi que celles des Ciments Français Valette-Viallard, l'arrêt de travail pour protester contre ces licenciements abusifs.* » Les conclusions de cette sentence ne réglèrent pas les questions posées et renvoyaient à une autre juridiction le règlement du conflit. Elles orientaient le débat sur des questions individuelles et refusaient le caractère collectif de la mesure. Elles se résument en deux articles dont voici la teneur :

« *Article premier.- Les treize notifications congés, dont il s'agit, ont engendré treize différents individuels et non pas ouvert un conflit collectif.*

Article deux.- Il appartient aux ouvriers intéressés de s'adresser à la juridiction compétente pour demander à la lueur d'enquêtes judiciaires, sur les faits qui leur sont reprochés et pour obtenir, s'il y a lieu réparation du préjudice qu'ils ont subi du fait des congédiements. »

Suite à cette sentence, une délégation, conduite par Charles Doucet¹¹, secrétaire général de l'Union départementale Drôme-Ardèche se rendit à la présidence du Conseil, en vue d'envisager avec les pouvoirs publics, les modalités de la reprise du travail dans l'ensemble des usines de la société.

A ce stade et afin d'apprécier le niveau de la campagne d'appel à la résignation et au renoncement face à l'attitude du patronat, il n'est pas inutile de reprendre une des citations qui ornait la première page du journal *La croix de l'Ardèche* du 30 janvier 1938, sous le titre « *Le secret du bonheur* » voici le conseil qui est signé Louis Veillot¹² « *Vivez où vous êtes, plaisez-vous à ce que vous faites, soumettez-vous d'avance à ce que Dieu voudra, c'est le secret du bonheur. S'il manque quelque chose, souvenez-vous que vous êtes dans le lieu d'épreuve et attendez l'éternité.* »

On apprend par *Le journal de Privas* que Jacques Doriot¹³ viendra parler au Teil, en faveur de la réouverture de l'usine, le dimanche 6 février.

La venue de Doriot au Teil va susciter mobilisation et émoi dans la ville. Situation que nous appréhenderons sous deux regards, celui de *L'Humanité* du 7 février 1938 et celui du « *Journal de Privas* du 12 février 1938.

L'Humanité titre « *L'hitlérien Doriot chassé par la population au Teil* » suit l'article « *Le Teil, 6 février. (Par téléphone).- Après de multiples provocations, et en liaison avec la grève des usines Lafarge, le P.P.F. avait cru marqué un grand coup en annonçant la venue de Doriot. Il n'a pu enregistrer qu'un échec cuisant, malgré certaines complicités départementales.*

Malgré les ordres d'interdiction donnés au préfet de l'Ardèche par le ministère, Doriot est venu, et s'est heurté à une puissante riposte de la population laborieuse de notre cité.

¹⁰ : Compte rendu paru dans *Le petit méridional* du 29 janvier 1938 – Bibliothèque Emile Zola – Montpellier – Archives numériques.

¹¹ : Né le 18 mars 1895 à Troyes (Aube), mort accidentellement à Valence le 8 décembre 1938 ; ouvrier bonnetier, puis employé. Militant syndicaliste et communiste à Paris, dans l'Aube, la Haute-Vienne, les Alpes-Maritimes, la Charente, la Somme, la Drôme et l'Ardèche. Pendant la grande grève des usines Lafarge de Cruas et Le Teil (Ardèche) en 1938, l'organe du PPF, *L'Attaque*, lança contre lui une violente campagne de calomnies, reprise par plusieurs quotidiens régionaux, ce qui provoqua un large mouvement de protestation ; le tribunal correctionnel de Valence fit justice de ces mensonges, rendit hommage à Doucet et condamna ses diffamateurs. (Voir biographie établie par Roger Pierre dans le Maitron)

¹² : Louis Veillot fut journaliste, né à Boynes (Loiret) le 11 octobre 1813 et mort à Paris le 7 avril 1883. Catholique passionné, il défendit avec vigueur l'enseignement privé et fonda le journal *L'Univers*, qu'il dirigea avec son frère Eugène Veillot.

¹³ : Né le 26 septembre 1898 à Bresles (Oise), mort le 22 février 1945 à Mengen (Allemagne) ; ouvrier métallurgiste ; décoré de la Croix de guerre en 1918 ; secrétaire de la Fédération des jeunes communistes (1923-1924), membre du comité directeur puis du bureau politique du Parti communiste français (1924-1934) ; député (1924-1937) ; maire de Saint-Denis (1931-1937) ; exclu du PCF le 27 juin 1934 ; fondateur et président du Parti populaire français (1936-1945) ; membre du Conseil national de Vichy ; combattant de la Légion des volontaires français sur le front russe (1941-1944) ; décoré de la Croix de fer. (Voir biographie établie par Jean Paul Brunet dans le Maitron)

Face à la centaine de fascistes – dont les trois quarts étaient venus de l'extérieur – rassemblés au café du Commerce sous la protection de 500 gardes mobiles ou gendarmes, plus de 4.000 travailleurs ont clamé leur indignation et leur haine du fascisme. Pendant quatre heures, cheminots, ouvriers de Lafarge, fonctionnaires, petits commerçants, ont interdit aux nervis de Doriot l'accès des rues du Teil.

Ce n'est que grâce à la protection de la police que Doriot lui-même put quitter le repaire de ses amis, sous les huées de la foule.»

Le Journal de Privas du 12 février titra quant à lui « Le Teil – Doriot a parlé » Marcel Gleize, le journaliste qui signait des articles haineux contre la grève, s'épancha dans un long article revenant sur la présence de Doriot « Evidemment cette mémorable journée n'a pas ressemblé à un congrès de joueurs de boules ! Mais la question posée était la suivante : « Jacques Doriot parlerait-il au Teil alors que les communistes avaient fait le serment qu'il ne ferait aucune conférence même dans les environ. » Or, Jacques Doriot est venu au Teil, et il a parlé 35 minutes au milieu de la Rue de la République. Son discours a été même diffusé par haut-parleurs sur toute la ville et il a établi une véritable mise en accusation de l'agitateur Doucet. Dans son discours, il a placé la question sur son vrai terrain : « Pourquoi les communistes ne veulent-ils pas que la classe ouvrière vienne m'écouter ? Parce qu'ils ont peur que les ouvriers comprennent ce que j'ai à dire ! »

En fait il voulait une confrontation avec Doucet, « Doucet serait venu à la tribune et sous nous serions expliqué sur ce qui s'est réellement passé aux usines Lafarge. » Il ajoutera pour justifier sa présence « Mais voyons, toute une séquelle de députés communistes sont venus ces temps derniers donner des réunions publiques (non interdites...) à la Maison du Peuple (...) » La relation du discours se poursuit sur toute une gamme de propos visant à stigmatiser les communistes et le secrétaire départementale du Syndicat C.G.T, Doucet, à qui il prêtait certainement des pouvoirs que celui-ci n'avait pas « Oui, il faut que les braves gens se rendent compte de ce que deviendrait la vie si ceux-là devenaient les maîtres et vers que abîme ou quel enfer nous allons si le Gouvernement continue à prendre pour règle de ne leur causer aucune peine.

Au Teil, nous avons été servis ! Le sieur Doucet avait obtenu du ministre contrairement à l'avis de tous ceux qui avaient voix au chapitre en Ardèche, l'ordre que soit pris l'arrêté d'interdiction de la réunion Doriot (...) »

Le journaliste conclura par ces mots « (...) Marquons donc la journée d'une pierre blanche. Mais hélas, la question essentielle au Teil reste toujours celle de la réouverture des usines de Lafarge. Le déploiement de violences et de haines révolutionnaires auxquelles se sont livrés les communistes dimanche n'est certes pas fait pour en hâter la solution favorable qu'attend cependant, et avec quelle anxiétude ! toute une population. »

*Dans l'évocation historique de cette période parue dans *Ardèche terre d'histoire*¹⁴ il est noté que 4.000 personnes participaient à la manifestation contre Doriot.*

Le 18 février la Commission Paritaire Départementale de Conciliation fut réunie à la Préfecture de l'Hérault, afin de se prononcer sur la situation des usines Lafarge de Sète et Frontignan¹⁵. Elle était placée sous la présidence de M. Max Martin, secrétaire général de l'Hérault. Cette commission comprenait MM. Molinié et Vidal, représentants des patrons et MM. Ceccaldi, Domenech et Collot¹⁶ pour la délégation ouvrière. La commission considéra, selon les mots parus dans la presse : « Que les patrons et les ouvriers ont en ce moment entre eux un différend sur les modalités de la reprise du travail aux usines. » Cependant, les choses

¹⁴ : Ouvrage déjà cité.

¹⁵ : Compte-rendu paru dans *Le petit méridional* du 19 février 1938 – Médiathèque Emile Zola, Montpellier – Bibliothèque numérique

¹⁶ : Collot Paul était depuis 1937, secrétaire de la Commission exécutive de la Bourse du Travail de Sète. Voir la biographie établie dans le Maitron par Jean Sagnes.

sont claires quand l'on poursuit la lecture « *Les patrons entendent ne rouvrir l'usine que quand il leur plaira et avec tels ouvriers qu'ils jugeront bon de reprendre.* » De leurs côtés, « *Les ouvriers demandent la réouverture immédiate de l'usine et qu'aucune sanction ne soit prise pour fait de grève.* »

La Commission paritaire départementale proposa un texte afin de concilier directeurs et ouvriers sur une reprise immédiate du travail ; « *1- Evacuation ; 2- Expertise ; 3- Reprise immédiate du travail ; 4- Réintégration de tout le personnel dans un délai de quarante-cinq jours maximum.* »

Les représentants ouvriers acceptèrent cette proposition, les directeurs de l'usine la refusèrent. Devant cet état de fait, la Commission estima inutile de poursuivre la procédure de conciliation et mit en demeure les parties de recourir directement à un autre arbitrage.

Le 28 février, les ouvriers des usines Lafarge de Sète organisèrent une réunion à la Bourse du Travail¹⁷. Ils avaient invité « *le soi-disant* » Comité pour la reprise du travail afin de réfuter devant eux les « *calomnies tendancieuses d'instruction patronale* ». Cette réunion se déroula en présence de Jean Arnaud, secrétaire du syndicat ; Capdet, délégué ouvrier de l'usine de Sète et Salvator, délégué de la Fédération Nationale du Bâtiment. Tout à tour, ils expliqueront que malgré les multiples provocations patronales, les ouvriers en accord avec leur fédération, avaient tout fait, depuis le début octobre 1937 pour éviter le conflit. Seule l'intransigeance de la firme Lafarge qui voulait à tout prix éliminer la C.G.T que fin, décembre, les ouvriers ont dû entrer en grève pour sauvegarder leurs avantages acquis. Ils rappelèrent les refus successifs de la direction et ils déclarèrent « *Le Syndicat tend une main fraternelle aux ouvriers qui ont été trompés par les agents du patronat et les assure que s'ils veulent reprendre leur place à côté de leurs camarades dans la lutte, ils seront considérés par ceux-ci comme des camarades, s'ils continuent à rester de l'autre côté de la barricade ils se rendront responsables de la prolongation du conflit et de l'aggravation de la misère dans les foyers ouvriers, car le Syndicat C.G.T, fort de l'appui de la grande majorité des ouvriers, est décidé à continuer la lutte jusqu'à satisfaction, car ils ne laisseront en aucun cas porter atteinte aux droits légitimes des travailleurs.* »

Le conflit s'éternisa devant l'intransigeance patronale et Charles Doucet revint, par un long article, sur le conflit de Lafarge dans *L'Humanité* du 1^{er} mars 1938. Sous le titre « *Par suite de manœuvres patronales : Le conflit des usines Lafarge, au Teil, dure depuis plus de deux mois.* » Faisant écho à ce que nous venons de voir pour la Commission Paritaire de Conciliation de l'Hérault, il écrivit : *Cette grève qui dure depuis plus de deux mois n'aurait pas dû avoir lieu si la direction s'était pliée aux lois et avait répondu à l'appel des commissions de conciliation départementales.* » Il mit cette attitude en rapport avec la volonté patronale qui s'exprime dans plusieurs conflits sur le territoire national « *Mais la direction a cru, que le moment était venu de briser définitivement les accords Matignon, en supprimant purement et simplement le contrat collectif et ceux qui en étaient les défenseurs ou les responsables dans son application.* »

Il expliqua que pour briser la grève des dizaines de milliers de francs furent dépensés en affiches et tracts injurieux bien souvent pour les militants. Il aurait pu mentionner le rôle d'une certaine presse, bien présente dans cette évocation. Pour illustrer le climat, un petit article est mis en regard de celui de Doucet, il s'intitule « *Un provocateur tire sur un gréviste et le blesse* ». Suite à une discussion sur la grève, un gréviste est provoqué à son domicile par un ouvrier hostile à la grève et par ailleurs, d'après le journal, sympathisant du P.P.F. Devant le refus du militant gréviste d'ouvrir sa porte, le non gréviste tira deux coups de revolver, l'un en l'air et l'autre à travers la porte. Le militant reçut la balle dans le pied et celle-ci par

¹⁷ : Communiqué du bureau syndical paru dans *l'éclair* du 2 mars 1938. Il corrobore en partie la relation que m'avait faite Jean Arnaud, en ce qui concerne son action.

ricochet blessa à la cuisse sa fille âgée de 10 ans. La population se rassembla rapidement et peu après la gendarmerie arrêta l'agresseur, sous les cris de colère des travailleurs assemblés. Pendant tout le conflit, les ouvriers maintinrent en état leur outil de travail.

Le 31 mars 1938, Léon Jouhaux et Charles Doucet tinrent au Teil un meeting qui regroupa 6.000 personnes¹⁸. Le 9 avril, la direction accepta de réouvrir l'usine, mais ne réembaucha que les ouvriers « *fidèles* ». Quant aux autres il y eut de vagues promesses de réembauchage qui ne furent pas tenues.

A Sète, Jean Arnaud me relata que le mouvement leur avait permis d'obtenir satisfaction sur leurs revendications. Six des sept délégués qu'ils étaient furent réembauchés après un arbitrage national au cours duquel ils étaient défendus par « *un maître du barreau de Paris, Me Estival* ». Seul le « *père* » Capdet, me dit-il, ne fut pas réembauché. Devant mon interrogation il me répondit « *Je vais te l'expliquer...mais je ne voudrais pas que cela paraisse...* ». 27 ans après l'entretien et 75 ans après les faits je peux dire aujourd'hui le motif de ce renvoi que me confia Jean Arnaud « *Il avait giflé le directeur qui ne lui avait jamais pardonné.* »

L'Humanité du 15 septembre 1938 donnait des chiffres concernant les profits de plusieurs entreprises. Ceux de Lafarge sont à connaître « *Société des chaux et ciments de Lafarge et du Teil, avec un capital de 8.800.000 fr., bénéfice en 10 ans, de 1927 à 1938 : 148 millions de francs.* »

En mars 1939, les dirigeants syndicaux du Teil furent condamnés à la prison ferme. Jean Garnier fut condamné en mars 1939 par le tribunal correctionnel de Privas à un mois de prison pour faits relatifs à la première grève, et à un mois de prison avec 50 francs d'amende pour la seconde. Adrien Soubeyran quant à lui fut poursuivi pour « *violences, entraves à la liberté du travail* » et il fut condamné à un mois de prison avec 50 F d'amende pour la grève de juin 1937 puis à un mois de prison pour celle de décembre 1937-avril 1938.

Lafarge entra dans la voie de la collaboration économique. Le ciment étant un produit hautement stratégique et les allemands en furent de gros consommateurs. Garnier et Soubeyran participèrent avec les F.T.P.F à la libération de la France. Jean Arnaud à Sète, mènera également des actions de sabotage dans l'usine même pour ralentir la production, sabotage de la chaudière. Il distribuait des tracts en ville avec son épouse qui tenait un magasin de marchand de journaux. Il fut arrêté en même temps que le cheminot Pierre Arraut, le 1^{er} avril 1942, mais lui sera relâché. Il gardait un souvenir très présent de l'arrivée des allemands à Sète, le 11 novembre 1942.

Au début du mois de septembre 1944, les résistants ardéchois demandèrent des comptes à Lafarge. Le 19 septembre, un ingénieur des mines, Raphaël Elvadre¹⁹ accompagné de Gaston Chizat²⁰ représentant la C.G.T Drôme-Ardèche proposèrent à l'assemblée des travailleurs de l'entreprise, la mise sous séquestre de l'usine du Teil. Dans une résolution adoptée à l'unanimité, les personnels firent « *Le serment solennel de rester unis pour faire de l'usine une entreprise modèle où le travail sera à l'honneur, où chacun étant payé selon ses mérites, travaillera au maximum de ses moyens* »²¹

Jusqu'à la retraite Jean Arnaud fut un dirigeant actif du syndicat C.G.T de Lafarge. Après sa retraite il passait tous les jours à la Bourse du Travail de Sète. Il continuait à donner « *un coup*

¹⁸ : *Ardèche terre d'histoire*, ouvrage déjà cité.

¹⁹ : Raphaël Elvadre, ancien administrateur d'une société belge, avait refusé la collaboration avec les allemands et s'était réfugié en Ardèche où il avait rejoint la Résistance.

²⁰ : Gaston Chizat : Chef de bureau EDF ; syndicaliste CGT de Valence (Drôme).Travaillant à Valence (Drôme), Gaston Chizat fut élu à la commission de contrôle de la Fédération CGT de l'Éclairage à l'issue de son XVI^e congrès (Paris, 17-20 septembre 1946). En mars 1950, il était chef de bureau au centre de Valence ; il participa à la grève, fut révoqué pour cette raison et dut attendre 1956 pour être réintégré. Voir biographie dans le Maitron.

²¹ : Relaté dans le document de Pierre Bonnaud déjà cité, *1944-1947 – Le séquestre de l'entreprise Lafarge en Ardèche* Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent n°100, 2008

de main » à la mutuelle des travailleurs sétois, dont il avait été un des administrateurs depuis sa création en 1963.

Jacques BLIN